

— Quoi ! vous seriez le frère du capitaine Fitz-Gerald !

— Oui, et le fils de sa vieille mère, entends-tu ?

— Oh ! mon Dieu, et moi qui me suis accusé à vous ! Mais vous ne me trahirez pas ? vous ne me dénoncerez pas ? La confession, c'est sacré cela !

— Je ne le sais que trop : mais cependant je ne puis laisser mourir sur l'échafaud mon frère innocent !

— Tant pis, je ne veux pas mourir, moi, à présent surtout que je suis riche. Tenez ! le tombeau du Christ est dans la chapelle vis-à-vis : jurez-moi par la sainte hostie que vous ne révélez pas ma confession. . .

— Il y a un an que mon serment de prêtre est juré devant Dieu. Je ne t'en dois pas, je ne t'en ferai pas.

— Et comme il posait convulsivement sa main droite sur la manche de ma soutane, je me dégageai et l'entreignis de mes deux bras de manière à lui faire sentir que j'étais plus vigoureux que lui.

— Il se mit alors à trembler et à pleurer ; je le poussai près de la porte de l'église, en lui disant :

— Sous peine de ta condamnation éternelle, je t'ordonne de me venir trouver demain au soir, en ce même lieu. Dieu là je verrai ce que je dois faire pour concilier mes devoirs de prêtre et de frère. Dans tous les cas, tu seras sauf pour aller et pour revenir. »

Rentré chez moi, je ne cherchai guère à dormir, vous le pouvez croire ; je passai le reste de la nuit à méditer, bien inutilement ; j'étais aculé dans un affreux dilemme : il fallait violer le secret de la confession ou laisser périr sur l'échafaud un innocent qui me touchait de si près. Le matin venu, j'écrivis à mon archevêque. Sans lui nommer le coupable, je lui exposai avec détails l'étrange révélation que j'avais reçue ; je lui dépeignis mes angoisses, je sollicitai ses consolations et ses avis. Singulière faiblesse dont les cœurs les plus honnêtes ne sont pas exempts ! Quand le bien nous coûte à faire, nous avons besoin qu'un plus fort que nous nous y contraigne ; quand le mal nous est avantageux, nous ne serions pas fâchés de trouver quelqu'un qui nous conseillât.

La réponse ne se fit pas attendre ; la voici. Longtemps je l'ai portée sur moi, comme la seule pièce qui pût un jour amener la réhabilitation de mon frère ; depuis j'ai continué de la porter par habitude et par respect pour l'excellent homme qui l'a écrite :

« Dublin, 29 avril 1793.

« Mon cher et bien-aimé fils,

« Au moment où je me levais, on m'a remis votre lettre ; c'est avant même de prier, c'est les larmes aux yeux et dans le cœur que je vous réponds. Dieu, qui vous envoie une si rude épreuve, prendra pour une prière à lui les quelques mots que je vous écris.

« Permettez-moi de me réjouir d'abord avec vous de l'innocence de monsieur votre frère ; nous avons manqué à la charité chrétienne en le jugeant sur des apparences trompeuses. Quoi qu'il arrive, ce vous sera une consolation de savoir qu'il n'a pas souillé par un assassinat l'épée que lui avait léguée votre honoré père.

« Maintenant, que vous dirai-je que vous ne sachiez aussi bien que moi ? Pourquoi me consulter ? N'avez-vous pas lu dans S. Bernard : *Sacerdos a consistente monitus nefarios homines in insidiis locatos sibi vim facturos, prostituta die et certo loco, cu tamen die eum per locum transire debet si consilium aut mos illi fuerit.* (Si le prêtre apprend au confessionnal que des malfai-

teurs l'attendent en tel endroit, il ne doit pas moins y passer, s'il avait dessein ou coutume de le faire.) »

« Cette doctrine est celle de l'Eglise tout entière, et pourquoi ? C'est qu'une fois hors du confessionnal, le prêtre doit, autant que l'infirmité humaine le lui permet, oublier jusqu'au moindre mot de ce qu'il a entendu. A plus forte raison ne pourrait-il, dans aucun cas et sous aucun prétexte, faire tourner la confession au détriment de celui qui lui accorde sa confiance.

« C'est par une louable modestie que vous ne prenez habituellement que votre nom de baptême ; mais votre pénitent ne saurait en être la victime. Il est probable que, s'il avait su que l'abbé Maurice est le fils cadet de la noble maison de Fitz-Gerald, il ne se fût pas adressé à lui.

« Vous êtes donc à son égard dans la position où serait tout autre confesseur. Comme tel, vous lui devez le plus inviolable secret ; mais comme tel aussi, vous avez le droit et le devoir de lui conseiller la réparation. Or, le premier acte de réparation dans ce cas, c'est de ne pas laisser mourir à sa place un homme innocent ; que cet homme soit ou non votre frère.

« Revoyez donc votre pénitent, représentez-lui qu'il est à la veille de se charger d'un second assassinat pire que le premier. Priez-le, conjurez-le, s'il n'a d'aller se livrer aux magistrats, du moins, en même temps qu'il pourvoit à sa sûreté personnelle, de faire une déclaration telle qu'elle puisse sauver le capitaine. En quels termes et devant qui cette déclaration devra-t-elle être faite ? C'est ce que j'abandonne à votre prudence, pourvu qu'elle soit avant tout libre et volontaire.

« Mais si cet homme refuse, si Dieu ne vous accorde pas de toucher son cœur, c'est qu'il a d'autres vues sur vous et sur monsieur votre frère. Que sa volonté sainte soit faite.

« Au prêtre, moins qu'à tout autre, il appartient de lui en demander compte. Dans ce cas, mon cher fils, votre devoir est bien pénible sans doute, mais il ne saurait être douteux : vous devez . . . prier et vous taire.

« C'est surtout à l'égard de votre respectable mère et de M. votre frère que votre conduite va devenir difficile. Je ne vous veux pas enlever le bonheur de leur dire comme tout le monde, du reste, que vous avez la conviction, la certitude même de son innocence ; mais prenez garde ; pas un seul mot, pas un seul geste qui puisse faire soupçonner un moment que vous connaissez le vrai coupable ; car, je vous le répète, le premier devoir du confesseur, c'est le secret. Le plus grand crime que pourrait commettre le prêtre, ce serait d'y manquer : *Tacat etsi moriturus.*

« Dieu a sans doute de grands desseins sur vous, mon cher fils, puisqu'il vous envoie si jeune une épreuve peut-être sans exemple dans les annales de l'Eglise. Courage donc et confiance ! votre évêque, s'il le faut, vous soutiendra dans ces jours, il sera près de vous pour vous reconforter et vous aider à prier. Salut et bénédiction,

« Marie † Mac PEARSON, (Archevêque de Dublin.)

LEO SMITH.

AVIS.

Le bureau de l'Echo est transporté au No. 27, rue St. Vincent, conformément à l'avis donné au mois de mars dernier, chez A. T. Marsan, écrivain, avocat, le gérant du journal.

Imprimé par E. Senécal, Nos. 6, 8 et 10, rue St. Vincent.